Droit du commerce électronique

Chiffres. Sources. Perspectives.

**I-Qu’est-ce que le commerce électronique ?**

***A-La définition du commerce électronique***

1-Le commerce électronique comme activité

* approche européenne : les services de la société de l’information
* approche interne : LCEN.

2-Le commerce électronique et le fonds de commerce électronique

***B-Le régime du commerce électronique***

1-La liberté du commerce électronique

* les fondements constitutionnels et conventionnels
* l’affirmation de la liberté du commerce électronique
* déclinaison européenne : la libre prestation de service en Europe

2-Les limites à la liberté du commerce électronique

a-La marge laissée aux États membres de l’Union européenne pour encadrer le commerce électronique

b-Les règles particulières applicables à certaines activités en ligne

-La mise en relation en matière de transport de personnes : CJUE, 20 décembre 2017, Uber.

-La vente en ligne de médicaments et de dispositifs médicaux

-Les jeux en ligne

*.***II-Quelles obligations pésent sur celui qui pratique le commerce électronique ?**

***A-L’obligation de transparence***

1-Transparence sur l’identité du commerçant

2-Transparence sur le caractère publicitaire des communications

3-Transparence des plateformes

***B-L’obligation de garantie***

**III-La conclusion et la preuve de la relation commerciale en ligne**

***A-Les règles spéciales de formation du contrat par voie électronique (non traité)***

1-Inclusion

2-Exclusions

* Le contrats conclus par échange de courrier électronique
* Les contrats conclus entre professionnels

***B-La preuve du contrat conclu par voie électronique***

1-Les différents services de confiance (signature, horodatage…)

2-Le statut des prestataires de services de confiance